



Les ESI installés le long des frontières de LINGUERE à KOUNKANE et le GARSI à KIDIRA sont de nouveaux concepts d'unités dédiées aux espaces frontaliers, territoires sensibles et à la coopération régionale.

La gendarmerie a adopté une posture évolutive dans l'exécution de ses missions classiques de surveillance, de protection et de défense des frontières.

Le rôle de la gendarmerie dans la surveillance générale du territoire et des frontières est fondamental. C'est à ce titre que des innovations sont notées avec des renforcements de capacités sur les plans terrestre, aérien, maritime et fluvial.



La gendarmerie maritime et fluviale, la gendarmerie des transports ferroviaires, la gendarmerie de l'Air et des Transports aériens ainsi que les unités de sécurité routière permettront de démultiplier l'action de la gendarmerie dans la recherche du renseignement et l'intervention des unités. Il s'agit d'une prise en compte plus large du spectre de la menace, en restant conforme à l'ADN de la gendarmerie comme



le pensait Napoléon Bonaparte en 1806 : **« la gendarmerie, c'est une organisation à part. C'est la manière la plus efficace de maintenir la tranquillité d'un pays, c'est une surveillance moitié civile, moitié militaire, répandue sur toute la surface, qui donne les rapports les plus précis »**

Élément emblématique de l'interopérabilité des forces de défense et de sécurité, la gendarmerie participe à la veille aux frontières avec notamment ses unités mobiles qui lui permettent de faire face à une panoplie de menaces à sa pointe.

La Gendarmerie nationale, aujourd'hui, développe des projets en convergence avec les politiques publiques. Des modes d'actions basés sur l'inclusion des communautés, une disponibilité permanente garantie par la militarité de son personnel et la concession du logement par nécessité absolue de service ainsi que le partenariat avec tous les services de l'État sont essentiels à la protection des frontières.

